

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 60

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Les élections

Les installations des nouvelles autorités vaudaises se sont terminées avec l'année 1965. Notre journal a annoncé la nomination de trois conseillers municipaux. Il n'y a pas de présidente de conseil communal, cette année; il y a une ou deux vice-présidentes, quelques secrétaires, pas mal de scrutatrices, sans parler de membres de commissions permanentes, de membres des commissions de gestion.

La palme revient sans doute à la commune de Daillens où le Conseil général a fait les nominations suivantes:

Commission des finances de cinq membres: Mmes André Comtesse, Isabelle Chevalley-Campiche et Henry Recordon.

Commission de recours de cinq membres: Mmes Julia Rolaz-Roulin et Marcelle Lugeon.

Commission de gestion de cinq membres: Mmes Séverin-Chiovini et Berthe Roulin-Vauthay.

Et maintenant, pour tous, pour toutes, au travail, et faites du bon travail qui millite en faveur de la nomination de femmes toujours plus nombreuses aux responsabilités.

S. B.

Le centre de liaison des associations féminines

Le Centre de liaison, qui groupe vingt-huit associations féminines vaudaises, a tenu son assemblée de déléguées, le 8 décembre, sous la présidence de Mme Ch. Paschoud, avec Mme Mad. Silig, comme secrétaire, en présence de Mlle R. Gaillard, directrice de l'Ecole secondaire de Villamont, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

L'occupation principale de l'exercice a été l'envoi de 8400 questionnaires à autant de femmes pour connaître leur situation professionnelle, si elles désirent travailler à mi-temps ou à plein temps, si elles constituent une main-d'œuvre disponible; jusqu'ici un millier de questionnaires sont rentrés et leur dépouillement exige beaucoup de temps et de patience. Utile contribution aux études entreprises un peu partout sur le travail à temps partiel, notamment pour les femmes ayant éduqué leurs enfants. Une petite commission a rédigé un mémento d'instruction civique à l'intention des citoyennes; la question n'est pas résolue de sa diffusion; à tous les ménages ou aux citoyens et aux citoyens parvenus à leur majorité ou aux étrangères épousant des Suisses, etc.

L'assemblée a fixé au jeudi 10 mars, sauf plus ample informé, la traditionnelle Journée des femmes vaudaises, qui serait consacrée à l'Alliance de sociétés féminines suisses, à la pollution des eaux, avec projection d'un film.

S. B.

Protestation des vigneronnes de Lavaux

Le Groupe des vigneronnes de Lavaux, affilié à l'Association des paysannes vaudaises, a adressé, au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, une lettre dans laquelle elles protestent contre la baisse du prix du vin:

«A l'instant où le coût de la vie augmente, le vignoble seul se voit imposer une baisse de prix et on est en droit de se demander si le consommateur bénéficiera de cette différence de 26 ct. par litre».

La lettre ajoute que la rentabilité du vignoble n'existe plus et que «les mères d'aujourd'hui comprennent que leurs enfants abandonnent la culture de la vigne».

Les visiteuses

Elles sont actuellement vingt et une en service à Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Aigle, Payerne, Yverdon, Sainte-Croix.

Ces visiteuses des Unions chrétiennes féminines vaudaises s'occupent des mères célibataires. Que de situations difficiles, que de jeunes femmes angoissées aux prises avec des problèmes qui les dépassent! Que de joie aussi à pouvoir aider.

On demande encore des visiteuses, spécialement à Orbe et à Renens...

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein - Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie. Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées. Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

"Forum & Cocktail"

Nos brèves lignes signalant le Forum et le cocktail de presse organisé au mois de décembre nous ont attiré les foudres de deux correspondantes... et les félicitations d'autres féministes tout aussi convaincues!

Il est vrai que ces lignes étaient un peu raides et les critiques exprimées sévères et trop brèves, mais notre correspondante, obligée avec regret de garder l'anonymat pour des raisons valables et honorables, nous assure n'avoir mis aucune intention malveillante dans son article. Elle a surtout voulu attirer l'attention sur le soin qu'il faut apporter à la qualité des manifestations de ce genre.

Nous pensons qu'il est juste que nous publions les deux lettres reçues, mais nous ne suivrons pas l'avis d'une des signataires qui voudrait redonner la plume à l'auteur de l'article en question; cela ne ferait qu'envenimer cette affaire, car nous devrions alors, pour être équitable, faire état d'opinions soutenant les critiques parues.

Madame

Sans signature, vous avez fait paraître dans votre dernier numéro un compte-rendu englobant le «forum» et le «cocktail» dont l'un a été préparé sous les auspices de l'Association vaudaise des citoyennes et «Contacts» et l'autre par la même association, mais avec l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Tout d'abord, il me semble que ce sont deux choses totalement différentes, qui auraient mérité mieux que les seules critiques de votre correspondante.

Ensuite, il est franchement décevant qu'un forum, qui réunissait tout de même quelques personnalités marquantes, en dehors de Mme Schaer, qui a seule trouvé grâce, soit démolie en quelques lignes par quelqu'un qui n'a même pas le courage de mettre au moins ses initiales sous ses remarques désobligeantes et que j'appellerai Mme X.

Je pense aussi que Mme X est bien mal renseignée; si elle a rencontré quelque esprit chagrin, elle n'a certainement ni lu d'autres journaux, ni vu les listes qui ont circulé dans la salle et qui se sont couvertes de signatures de personnes disposées à collaborer, parce que le forum leur avait apporté quelque chose.

Je mets donc au défi votre correspondante, par la voie de votre journal, et la prie de bien vouloir nous donner un programme de travail qui, selon elle, serait constructif, «sans généralités banales, sans redites inutiles, sans critiques... ridicules». J'attends donc avec impatience ce que peut nous offrir quelqu'un qui sait si bien démolir, mais si peu construire.

J'ose espérer que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes dans votre journal et que Mme X relèvera le gant par la même voie.

Veuillez agréer, Madame la rédactrice, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Nobs-Guerry

* * *

Madame la rédactrice,

Abonnée depuis plusieurs années à «Femmes suisses», j'en ai suivi l'évolution avec intérêt. «Notre» journal porte encore en première page, comme un fleuron, la mention: «Fondatrice: Emilie Gourd». C'est précisément en pensant à la lumière qui rayonne encore de ce nom pour les féministes romandes que je me permets de vous faire part de mon étonnement à la lecture, dans votre No 59 du 18 décembre dernier, du très court compte-rendu des manifestations de propagande féministe organisées à Lausanne les 1er et 10 décembre 1965. J'ai assisté au «Forum», et il me semble que ce dernier, à lui seul, eût mérité mieux de la part de «Femmes suisses» que quelques lignes aussi péjoratives qu'agressives.

Que pouvons-nous faire d'autre, si ce n'est taper toujours sur le même clou en essayant de varier l'angle de frappe pour atteindre le plus de personnes possible? Ne croyez-vous pas que c'est ce qu'on tente de faire les responsables des deux manifestations si vivement incriminées par vous? Sans doute, tout n'y était-il pas parfait; les organisateurs ne le pensent assurément pas eux-mêmes. Mais pour ma part, j'ai trouvé navrant que dans notre propre journal on tire à boulets rouges sur les dites manifestations, alors que les comptes-rendus de la presse en général furent nettement positifs. Pour être utiles, les critiques doivent être constructives.

Veuillez agréer, Madame la rédactrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Yvette Magas-Annen

Avec le Mouvement pour le suffrage féminin

C'est en décembre qu'a eu lieu, dans la grande salle du Gambirinus, l'assemblée générale du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, présidée avec dynamisme et distinction par M. Paul Torche, conseiller d'Etat. Un grand nombre de personnes y assistait et, constatation réjouissante, la jeunesse y était largement représentée. Nous avons également noté la présence de nombreux représentants des districts ainsi que celles de MM. Lucien Nussbaumer, conseiller communal, Laurent Butty, préfet de la Sarine, J. Waeber, lieutenant de préfet de la Singine, Gaston Michel, avocat et député, et bien d'autres personnalités encore.

PARTIE ADMINISTRATIVE

M. Torche, président cantonal, après avoir salué cette nombreuse et sympathique assemblée, présente M^{me} Odile Rouillet, membre du barreau genevois, qui devait nous entretenir, par la suite, de la «situation politique de la femme en Suisse», puis M. André Favarger lut le procès-verbal de la séance de l'an dernier, qui fut applaudi et adopté. Le comité cantonal ayant dû enregistrer la démission de deux membres du comité: MM. Gérard Glascon, ancien président cantonal du Parti radical, et Louis Magnin, ancien préfet de la Glâne, ce sont leurs successeurs à ces charges qui ont pris leurs places soit: MM. Georges Grenaud et Remi Brodard.

C'est avec satisfaction que le président mentionne dans son rapport annuel que le suffrage féminin est en marche dans plusieurs régions... En effet, il est en voie de réalisations dans la Principauté du Liechtenstein alors que différents mouvements, soit au Tessin et à Schaffhouse, en discutent ouvertement. Dans notre canton, la demande que nous avions formulée au sujet de l'octroi de vote aux femmes dans les communes — qui le désiraient — ne peut être acceptée sans une révision (selon un avis de droit) de la constitution cantonale... Il reste donc au Mouvement cantonal deux solutions pour arriver à ce but: obtenir cette révision par voie d'une initiative populaire — et alors il faudrait recueillir 6000 signatures (masculines!) — ou par le canal du Grand Conseil. Ce grave problème sera étudié durant l'année prochaine, mais 1966 étant une année électorale pour le canton de Fribourg il faudra attendre 1967 pour lui trouver une solution. D'autre part, notre mouvement rencontre encore des difficultés dans certains districts où la formation de groupements régionaux exige un travail ardu. Il faut intéresser les uns et les autres à la vie civique par une information plus poussée, soutenir les «parlements» de jeunes et organiser des promotions civiques comme cela s'est fait ailleurs. A ce sujet, M. Favarger a conduit une enquête dans vingt et une villes de Suisse, ce qui a permis à M^{me} Gaston Michel, président de la section de Fribourg-ville, de prendre contact avec le Conseil communal qui va étudier la proposition concrète qui lui a été soumise. Malheureusement, le Mouvement cantonal ne dispose que de faibles moyens financiers, ainsi que le prouvent les copies présentées par Mlle Julia Pilloud, trésorière. M. Torche propose la création d'une commission qui sera chargée de rassembler les fonds nécessaires afin que l'on puisse intensifier les actions dans le canton.

Le rapport présidentiel étant mis en discussion, MM. Butty et Nussbaumer apportent des précisions intéressantes concernant la loi fribourgeoise — très compliquée — en matière d'initiatives et de récolte de signatures.

LA SITUATION POLITIQUE DE LA FEMME EN SUISSE

Après la séance administrative, l'assemblée entendit une brillante conférence de M^{me} Odile Rouillet, avocate à Genève, sur la situation politique de la femme en Suisse. Avant de parler de la situation de la femme suisse, la distinguée conférencière pose le problème de la femme dans le monde... Consciente de ses possibilités et de ses capacités — égales à celles de l'homme — la femme, dès la fin du siècle dernier, aspire à un changement. Ce sont les pays scandinaves qui les premiers, en 1906, accordent à la femme sa promotion. Puis c'est l'Angleterre en 1928, les Etats-Unis en 1933 et la France en 1945 qui lui accordent le droit de vote. La Charte de San Francisco l'inscrit dans son code en 1946 alors qu'en 1948, la Déclaration des droits de l'homme le prescrit aux membres signataires. Avec l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Liban et le Yémen, la Suisse est le seul pays d'Eu-

rope où les femmes n'ont pas encore le droit de vote.

Sur la plan suisse, c'est en 1958 que le Conseil fédéral réussit à convaincre les Chambres d'accorder le droit de vote aux femmes mais celui-ci leur fut refusé par le peuple (masculin) le 1er février 1959 lors d'une votation mémorable. Cependant trois cantons romands remportent une victoire et les femmes deviennent des citoyennes à part entière en matière cantonale... quant aux autres elles sont mises au même rang que les fous et les enfants, ce qui n'est guère flatteur! Il faut reconnaître que sur le vote des femmes il s'est dit une quantité de sottises partout, mais elles ont la vie dure en Suisse!

Cette situation absurde met notre pays dans une position gênante au sein de l'Europe, nos autorités en sont conscientes, mais comment faire? Le refus persistant des hommes n'a pas toujours des motifs valables... il se pourrait que l'intérêt matériel y joue un rôle! Il serait bon d'examiner toutes les raisons de ces refus. D'autre part, M^{me} Rouillet fait une curieuse constatation au sujet d'un argument souvent employé chez nous disant que le droit de vote, s'il était accordé aux femmes, menacerait la paix du foyer... alors que, sans droit de vote, nous avons le triste privilège d'enregistrer le plus de divorces!

Relevant le haut niveau d'instruction des femmes suisses, la conférencière ne peut que s'étonner et trouver pour le moins curieux qu'on les juge indignes de participer aux affaires publiques. Elle rappelle que déjà Pie XII, puis Jean XXIII, dans l'encyclique «Pacem in terris», ont proclamé que l'entrée de la femme dans la vie publique était une chose bonne en soi et qu'il était juste et raisonnable qu'elle jouisse des mêmes droits politiques que l'homme pour le bien commun de la cité et du pays. M^{me} Rouillet rappelle aussi l'appel lancé tout récemment par M. Wahlen aux femmes suisses. Il est impensable que les Suissesses soient tenues loin des urnes à l'heure où notre pays va devoir prendre des décisions capitales... c'est pourquoi, en guise de conclusion, la conférencière lance un vibrant appel aux hommes et aux femmes afin que chacun prenne ses responsabilités.

Mme Joye-Thévoz, vice-présidente du Mouvement cantonal pour le suffrage féminin, remercie M^{me} Rouillet pour son brillant exposé et conduit la brève discussion qui devrait mettre fin à ces assises du plus haut intérêt.

G. V.

Un nouveau tuteur général

Le Conseil communal de Fribourg vient de nommer un nouveau tuteur général en la personne de Mlle Marie-Françoise Torche, licenciée en droit.

GENÈVE

30 janvier

Election complémentaire au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Candidates: MM. Claude Ketterer, socialiste et Desmetules, vigilant.

Le Conseil de l'Europe et nous

Conférence - Jeudi 3 février, Salle centrale, à 20 h. 30.

La collaboration officielle de la Suisse au Conseil de l'Europe par M. Jacob Burckard, chef de la Division des Organisations internationales au Département politique fédéral.

Les activités culturelles et scientifiques du Conseil de l'Europe par le professeur Olivier Reverdin, conseiller national.

Sous les auspices de l'Union des femmes, du Club des femmes de carrières libérales et commerciales, de l'Association genevoise des femmes universitaires et du Lyceum-Club de Genève.

Séance publique et gratuite.

NEUCHÂTEL

Les dimanches musicaux

Le Lyceum-Club organise, le dimanche 23 janvier, un concert par le Quatuor Soldan. Au programme: J.-C. Bach, Mozart, J.-N. David.

Le 13 février, concert donné par Juliette Bise, soprano, et Eugen Huber, piano, qui interpréteront des œuvres de Brahms, Ravel, Bartok, de Falla et Britten.